



Conseil Économique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2000/15
9 décembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-sixième session
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE
ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION

Rapport du Secrétaire général présenté en application de la
résolution 1999/78 de la Commission des droits de l'homme

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 70 de sa résolution 1999/78, en date du 28 avril 1999, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de lui présenter, lors de sa cinquante-sixième session, un rapport sur l'application de la résolution, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination". Le présent rapport est soumis en application de cette demande.

2. Le présent rapport est articulé autour des thèmes dont il est question dans la résolution de la Commission. Y sont passées en revue les différentes demandes formulées dans la résolution et les mesures prises à ce jour pour y répondre.

II. EXÉCUTION DU PROGRAMME D'ACTION POUR LA TROISIÈME DÉCENNIE DE
LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE
ET COORDINATION DES ACTIVITÉS

3. Dans sa précédente résolution sur la question (résolution 1998/26), la Commission avait recommandé que les activités s'inscrivant dans le cadre du Programme d'action pour la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale soient axées sur le processus préparatoire à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

4. Les activités mentionnées ci-après, sur lesquelles il sera fait rapport au Comité préparatoire de la Conférence mondiale, lors de sa première session, ont été entreprises dans le cadre du Programme d'action de la troisième Décennie (résolution 49/146 de l'Assemblée générale, annexe) : a) Séminaire d'experts sur le racisme, les réfugiés et les États pluri-ethniques (Genève, 6-8 décembre 1999) (par. 7 h) du Programme d'action); b) achèvement de l'étude sur les facteurs économiques qui contribuent à perpétuer le racisme et la discrimination raciale (par. 19 b)); c) étude des effets de la discrimination raciale sur les enfants appartenant à des minorités et les enfants de travailleurs migrants (par. 7 d))(voir aussi les résolutions 53/132 (par. 11) et 52/111 (par. 10) de l'Assemblée générale).

III. RAPPORTEUR SPÉCIAL SUR LES FORMES CONTEMPORAINES DE RACISME,
DE DISCRIMINATION RACIALE, DE XÉNOPHOBIE
ET DE L'INTOLÉRANCE QUI Y EST ASSOCIÉE

5. Au paragraphe 35 de sa résolution 1999/78, la Commission des droits de l'homme a prié la Haut-Commissaire aux droits de l'homme d'entreprendre des recherches et des consultations sur l'utilisation de l'Internet à des fins d'incitation à la haine raciale et de propagande raciste et xénophobe, d'étudier les moyens de favoriser la collaboration internationale dans ce domaine et d'élaborer un programme d'enseignement des droits de l'homme et d'échanges, par l'Internet, de données d'expérience concernant la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a pris plusieurs mesures pour répondre à cette demande. Le 20 mai 1999, la Haut-Commissaire a envoyé une lettre aux États et à différentes organisations dans laquelle elle leur a demandé de lui faire part d'informations ainsi que de leurs observations et points de vue sur la question. Au 30 novembre 1999, date à laquelle le présent rapport a été présenté, huit États, trois organisations intergouvernementales et deux organisations non gouvernementales avaient répondu. L'analyse de ces réponses est en cours et il en sera rendu compte à la première session du Comité préparatoire.

6. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a d'autre part inscrit à l'ordre du jour du séminaire sur les recours que peuvent former les victimes d'actes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et sur les bonnes pratiques nationales dans ce domaine, qui aura lieu en février 2000, l'examen de questions liées à l'Internet qui feront l'objet de deux communications présentées par des experts. Cela permettra de poursuivre le travail accompli dans le cadre de deux précédents séminaires organisés par le Haut-Commissariat sur le thème de l'Internet et de son utilisation à des fins d'incitation à la haine raciale, de propagande raciste et de xénophobie et des moyens de promouvoir la coopération internationale dans ce domaine (voir rapport du Séminaire d'experts sur le rôle de l'Internet au regard des dispositions de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (document E/CN.4/1998/77/Add.2) ainsi que le rapport du Séminaire d'évaluation de l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, eu égard en particulier aux articles 4 et 6 de la Convention (document E/CN.4/1997/68/Add.1).

7. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme poursuivra ses recherches sur la question de l'Internet et son utilisation à des fins d'incitation à la haine raciale, de propagande raciale et de xénophobie et sur les moyens de promouvoir la coopération internationale dans ce domaine. Il a à cet égard l'intention de présenter au Comité préparatoire, à sa deuxième session, un rapport fondé sur ses consultations et ses activités de recherche à ce propos. Les experts qui collaborent avec le Haut-Commissariat dans ce domaine étaient d'avis que la technologie de l'Internet évoluait d'une manière si rapide qu'il valait mieux que le Haut-Commissariat présente un rapport complet à la deuxième session du Comité afin que ses conclusions puissent servir de référence à la Conférence mondiale et de minimiser le risque que les informations présentées soient dépassées d'ici une année.

8. Pour ce qui est de la demande formulée au paragraphe 35 de la résolution 1998/78 de la Commission des droits de l'homme tendant à ce que soit élaboré un programme d'enseignement des droits de l'homme et d'échanges, par l'Internet, de données d'expérience concernant la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, le Haut-Commissariat a ajouté un nouvel élément à son actuel module d'enseignement des droits de l'homme qui figure sur son site Internet ainsi qu'à la page consacrée dans ce site à la Conférence mondiale. Ce nouvel élément met l'accent sur le travail consacré par le Haut-Commissariat à l'éducation multiculturelle, sur les problèmes éducatifs des populations autochtones, sur les rapports du Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation consacrés à l'analyse des questions relatives à la discrimination raciale et sur les rapports d'autres mécanismes de l'ONU consacrés à la question de la discrimination raciale dans le domaine de l'enseignement et aux moyens d'y remédier. Le Haut-Commissariat a en outre établi des liens avec d'autres travaux sur la question en cours dans le cadre du système des Nations Unies, notamment ceux menés par le Centre de recherche de l'UNICEF à Florence (Italie), qui a entrepris une importante étude sur les effets de la discrimination raciale sur les minorités ethniques, et dans le cadre du programme de recherche de l'OIT sur l'information et les efforts d'éducation en vue de combattre la discrimination raciale dont sont victimes les migrants.

IV. CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

9. En ce qui concerne la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, l'attention est appelée sur le rapport le plus récent du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale à l'Assemblée générale (A/54/18) qui contient des informations sur la Convention internationale et son application. Au paragraphe 61 de la résolution 1999/78 de la Commission des droits de l'homme, le Comité ainsi que la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et les rapporteurs spéciaux compétents ont été invités à participer activement au processus préparatoire (on trouvera plus loin un aperçu des mesures prises par ces mécanismes).

V. CONFÉRENCE MONDIALE CONTRE LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE,
LA XÉNOPHOBIE ET L'INTOLÉRANCE QUI Y EST ASSOCIÉE

10. Au paragraphe 49 de sa résolution 1999/78, la Commission a prié la Haut-Commissaire de mettre au point des questionnaires en vue d'examiner les progrès accomplis dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et de réévaluer les obstacles qui s'opposaient à de nouveaux progrès dans ce domaine et les moyens de les surmonter. Sous couvert d'une note verbale, un questionnaire contenant l'essentiel de la requête de la Commission a été envoyé aux États et à différentes organisations le 22 juin 1999. Au 30 novembre 1999, 25 États, 3 institutions nationales, 5 organisations intergouvernementales et 10 organisations non gouvernementales y avaient répondu. Une analyse de ces réponses est en cours et ses résultats seront présentés au Comité préparatoire à sa première session.

11. Au paragraphe 49 c) de la même résolution, la Commission des droits de l'homme a prié la Haut-Commissaire d'ouvrir un site Internet consacré aux préparatifs de la Conférence mondiale. Comme suite à cette demande, ce site a été créé (www.unhchr.ch/html/racism/racism.htm). Il est aussi possible d'y accéder à partir de la page Web du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (www.unhchr.ch) où il est clairement indiqué. Ce site Web contient des informations générales, le programme préliminaire des activités de la Conférence et une base de données contenant des documents, des communiqués de presse et des déclarations concernant le racisme, la discrimination raciale et la Conférence mondiale. Il sera mis à jour et enrichi régulièrement au cours de la période qui précédera la Conférence et durant la Conférence elle-même.

12. Au paragraphe 50 de la même résolution, la Commission a prié la Haut-Commissaire d'élaborer et de mettre en oeuvre, en étroite collaboration avec le Département de l'information, une campagne mondiale d'information efficace en vue de la mobilisation autour des objectifs de la Conférence mondiale et de l'adhésion à ces objectifs. Cette campagne est préparée par le Département de l'information, en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Le Département a entrepris les activités suivantes :

a) Production de deux fiches d'information sur la Conférence mondiale : la première est consacrée au contexte historique de la Conférence, c'est-à-dire aux instruments internationaux relatifs au racisme et à la discrimination raciale, aux trois décennies de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale et aux deux précédentes Conférences mondiales contre le racisme et la discrimination raciale; la deuxième passe en revue les raisons qui font qu'il est nécessaire de tenir une autre Conférence mondiale contre le racisme en l'an 2001;

b) Production d'une brochure de huit pages sur la Conférence mondiale;

c) Production de banderoles à utiliser dans le cadre des réunions concernant la Conférence mondiale.

13. Le Département de l'information a également indiqué que dès la fixation des dates de la Conférence mondiale, il produira une affiche pour donner le maximum de publicité à la date et au lieu de la Conférence.

14. La Conférence mondiale sera le thème de la Journée des droits de l'homme qui sera célébrée le 10 décembre 1999 et le Haut-Commissariat organise à cette occasion, en collaboration avec le Département de l'information, une cérémonie commémorative pour marquer les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour combattre le racisme et la discrimination raciale et appeler l'attention sur l'importante contribution de la Conférence mondiale à l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour le XXI^e siècle.

15. D'autre part, à la demande de la Haut-Commissaire, l'Union postale universelle a annoncé son intention d'émettre un timbre spécial pour la Conférence mondiale.

16. En application du paragraphe 51 de la résolution 1999/78 de la Commission des droits de l'homme, la Haut-Commissaire a proposé jusqu'à présent la nomination pour la Conférence mondiale des ambassadeurs itinérants dont le nom suit : M. Ruben Blades (Panama, acteur et chanteur), Mme Marian Wright Edelman (États-Unis d'Amérique, children's rights advocate), Mme Vigdis Finnbogadóttir, ancienne Présidente de l'Islande, M. Seamus Heaney (Irlande, poète), M. Tahar Ben Jelloun (Maroc, écrivain), M. Ravi Shankar (Inde, musicien) et M. Wole Soyinka (Nigéria, écrivain).

17. Au paragraphe 51 b) de sa résolution, la Commission des droits de l'homme a prié la Haut-Commissaire d'inclure dans sa stratégie d'information de l'opinion publique internationale aux objectifs de la Conférence mondiale l'invitation du monde sportif à collaborer activement en tant que partenaire à la Conférence mondiale. Le Haut-Commissariat est en contact avec différentes organisations sportives internationales avec lesquelles il examine la contribution qu'elles pourraient apporter à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le cadre de la Conférence mondiale.

18. Au paragraphe 51 c) de sa résolution, la Commission a prié la Haut-Commissaire de mobiliser des fonds auprès du secteur privé. Le Haut-Commissariat s'emploie activement à prendre contact avec plusieurs bailleurs de fonds du secteur privé et a reçu des contributions importantes, notamment de la Fondation Ford.

19. Au paragraphe 51 d) et e) de sa résolution, la Commission des droits de l'homme a prié la Haut-Commissaire d'utiliser pleinement les services des centres d'information des Nations Unies et d'envoyer aux gouvernements, aux organisations gouvernementales internationales, aux organisations non gouvernementales et aux institutions nationales, des matériels d'information. Le Département de l'information met à profit les services des centres d'information des Nations Unies à travers le monde pour assurer la diffusion d'une brochure et de deux fiches d'information produites pour la Conférence mondiale. Lorsque la date et le lieu de la Conférence mondiale auront été fixés, le Département produira une affiche qui sera distribuée par le biais des centres d'information des Nations Unies. Le Haut-Commissariat distribuera, de son côté, durant la célébration de la Journée des droits de l'homme (10 décembre 1999), dont la Conférence mondiale sera le point de mire,

les matériels d'information produits jusqu'à présent; ces matériels seront en outre distribués dans le cadre des activités prévues à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale qui sera célébrée le 21 mars 2000.

20. Parmi les autres mesures prises par le Haut-Commissariat figure la diffusion auprès de toutes les missions permanentes à Genève, sous couvert d'une note verbale datée du 25 octobre 1999, des déclarations et du programme d'action des deux précédentes conférences ainsi que de six études élaborées par des membres du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

21. Au paragraphe 53 de sa résolution, la Commission des droits de l'homme a demandé à la Haut-Commissaire de mettre en place un Fonds de contributions volontaires destiné spécifiquement à couvrir tous les aspects du processus préparatoire de la Conférence mondiale et la participation des organisations non gouvernementales, notamment celles des pays en développement. Le Fonds de contributions volontaires a été mis en place, avec l'ouverture d'un compte spécial, et des appels de fonds ont été lancés.

22. Au paragraphe 54 de sa résolution, la Commission a demandé également à la Haut-Commissaire d'entreprendre des consultations appropriées avec les organisations non gouvernementales sur la possibilité pour elle de tenir un forum avant la Conférence et en partie pendant celle-ci. Ces consultations se sont déroulées à la fois à Genève et à New York et le Haut-Commissariat est en contact permanent avec un Comité de planification pour la Conférence mondiale mis en place par plusieurs organisations non gouvernementales ayant leur siège à Genève. La tenue d'un forum des ONG est l'une des questions à l'examen.

23. Aux paragraphes 55 et 56 de sa résolution, la Commission a prié la Haut-Commissaire et le Secrétaire général, respectivement, de fournir une assistance pour l'organisation de réunions préparatoires régionales. Le Haut-Commissariat a tenu des consultations avec des représentants des groupes régionaux concernant la tenue de ces réunions. Des représentants du Haut-Commissariat ont participé aux réunions du Groupe de travail technique réuni par le Conseil de l'Europe dans l'optique de la Conférence européenne sur le thème "All different all equal: from principle to practice - European Contribution to the World Conference against Racism, Racial discrimination, Xenophobia and Related Intolerance" (Tous différents et tous égaux : du principe à la pratique - contribution européenne à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée) qui doit avoir lieu en octobre 2000 et à laquelle le Haut-Commissariat présentera un document d'information. Le volume de l'assistance financière et technique que le Haut-Commissariat pourra mobiliser dépendra du nombre des demandes formulées et des contributions volontaires reçues.

24. Au paragraphe 61 de sa résolution, la Commission a invité les organes et les mécanismes des Nations Unies traitant de la question à l'examen à participer activement au processus préparatoire. En ce qui concerne les mesures prises par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, il convient de signaler que les documents d'information établis par des membres de ce dernier, les deux décisions du Comité relatives à la question et un document traitant des pratiques exemplaires au niveau national élaboré

à partir de rapports présentés par les États parties seront soumis au Comité préparatoire au cours de sa première session. En outre, des documents relatifs au racisme et à la discrimination raciale établis par des experts de la Sous-Commission ainsi que les résolutions de la Sous-Commission concernant sa contribution à la préparation de la Conférence seront soumis au Comité préparatoire lors de sa première session. Les contributions des rapporteurs spéciaux compétents sont passées en revue plus loin.

25. Au paragraphe 63 a) de sa résolution, la Commission a prié la Haut-Commissaire d'entreprendre une étude sur les moyens d'améliorer la coordination entre le Haut-Commissariat et l'ensemble des institutions spécialisées, des organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes. Cette étude, qui est en cours d'établissement, sera présentée au Comité préparatoire durant sa première session. Il convient d'ajouter à cet égard que la Haut-Commissaire a soulevé la question à la seconde session ordinaire pour 1999 du Comité administratif de coordination, tenue à New York les 29 et 30 octobre 1999.

26. Au paragraphe 63 b) de sa résolution, la Commission a prié la Haut-Commissaire d'aider le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui est associée à mener une étude sur les actions préventives se rapportant aux conflits ethniques, raciaux, religieux ou motivés par la xénophobie et à formuler des recommandations. Le Rapporteur spécial a indiqué qu'il soumettrait une étude préliminaire sur la prévention au Comité préparatoire lors de sa première session et qu'il parachèverait l'étude et en présenterait une version complète à la deuxième session du Comité.

27. Au paragraphe 63 c) de sa résolution, la Commission a prié la Haut-Commissaire d'inviter le Rapporteur spécial sur l'intolérance religieuse à participer activement au processus préparatoire et à la Conférence mondiale en initiant des études sur la lutte à mener contre l'incitation à la haine et à l'intolérance religieuse. Le Rapporteur spécial a indiqué qu'il soumettrait une étude sur la question du racisme envisagée sous l'angle de son mandat au Comité préparatoire lors de sa première session et au moins une autre étude lors de sa deuxième session.

28. Au paragraphe 65 a) de sa résolution, la Commission des droits de l'homme a demandé à la Haut-Commissaire d'examiner les progrès accomplis dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, notamment depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et de réévaluer les obstacles qui s'opposaient à de nouveaux progrès et les moyens de les surmonter. Un rapport sur la question est en cours d'établissement et sera présenté au Comité préparatoire, à sa première session.

29. Au paragraphe 65 b) de sa résolution, la Commission a prié la Haut-Commissaire d'organiser un séminaire international d'experts sur les recours que peuvent former les victimes d'actes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et sur les bonnes pratiques nationales dans ce domaine. Ce séminaire doit avoir lieu à Genève du 16 au 18 février 2000 et un rapport sera présenté au Comité

préparatoire lors de sa première session. La tenue de ce séminaire est possible en partie grâce à une contribution financière du Gouvernement suisse.

30. Au paragraphe 65 b) de sa résolution, la Commission des droits de l'homme a également demandé à la Haut-Commissaire d'encourager d'autres activités, notamment des séminaires entrant dans le cadre de la préparation de la Conférence mondiale, et de présenter les recommandations de ces séminaires au Comité préparatoire. Comme indiqué au paragraphe 4 a) ci-dessus, un séminaire d'experts sur le racisme, les réfugiés et les États pluri-ethniques doit avoir lieu du 6 au 8 décembre 1999 dans le cadre des activités de la troisième Décennie de la lutte contre racisme et la discrimination raciale, et le rapport de ce séminaire sera présenté au Comité préparatoire lors de sa première session.
